



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0473

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Mission de relogement et portage de la vacance de logements 2015 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015
Délibération n° 2015-0473

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Mission de relogement et portage de la vacance de logements 2015 - Attribution d'une subvention à Alliade habitat**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terraillon fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) signée le 22 février 2008. Ses objectifs sont la redéfinition d'une armature urbaine cohérente, la restructuration des copropriétés en unités de petite taille dans un souci de meilleure appropriation et de gestion, le renouvellement et la diversification de l'offre de logements au travers d'opérations de démolition/reconstruction. Le programme de démolition est établi à 390 logements.

Le partenariat entre Alliade habitat, la Commune de Bron et la Communauté urbaine de Lyon devenue Métropole de Lyon est formalisé depuis 2006 autour des objectifs de relogement liés à l'ORU. Une convention tripartite délibérée le 10 juillet 2006 portait sur la période 2006-2010 et a été prolongée par un avenant approuvé par délibération du Conseil de communauté n° 2010-1306 du 15 février 2010. Depuis, des conventions financières sont adoptées annuellement pour assurer la continuité du relogement opérationnel dans le cadre de l'ORU.

La première phase de l'opération de renouvellement urbain porte sur le secteur Caravelle. Les relogements sont achevés et les travaux d'aménagement sont en cours. La phase 2 concerne la copropriété le Terraillon et fait l'objet d'une zone d'aménagement concertée (ZAC). Le relogement est en cours sur la copropriété où près de 200 ménages sont concernés. A ce jour, plus de 70 % des familles vivant sur la zone de démolition de Terraillon ont été relogées.

Au vu de ces éléments, il apparaît nécessaire de poursuivre la mission de relogement pour 2015.

Sous maîtrise d'ouvrage Alliade habitat, la mission relogement prévoit différentes dispositions visant à accompagner le relogement des ménages concernés :

- un chargé de relogement, qui portera une attention particulière aux ménages les plus en difficultés, et aux questions de gestion de proximité. Il est l'interlocuteur pour les habitants concernés par le relogement opérationnel. Il assure également une mission de proximité et un lien avec les partenaires sur les copropriétés Caravelle et le Terraillon où Alliade habitat possède des logements dans le diffus,
- une mission de coordination et supervision du relogement pour faire le lien avec la stratégie globale de l'ORU.

Le montant global de la mission de relogement est évalué à 90 820 € TTC pour l'année 2015. Le plan de financement ci-dessous prévoit une participation financière de la Métropole de Lyon à hauteur de 45 410 € TTC :

	Répartition (en %)	Montant (en €)
ANRU	34	30 879
Métropole de Lyon	50	45 410
Commune de Bron	8	7 265
Alliade habitat	8	7 266
Total	100	90 820

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Oùï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

"Dans le titre du projet de délibération, il convient de lire "2015" au lieu de "2013" ";

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 45 410 € au profit d'Alliade habitat pour la mission de relogement dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon à Bron,

c) - la convention à passer entre Métropole de Lyon, la Commune de Bron et Alliade habitat, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O4519.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.